

VARIÉTÉS

Les coroners et les jurés dans les enquêtes criminelles

La criminalité semble augmenter dans la province d'une manière tout à fait inattendue. La colère et le vol ne sont plus des mobiles suffisants ; il faut maintenant que la passion s'en mêle. L'ivrogne qui tue son ami dans une querelle, le marchand qui s'associe à des incendiaires pour frauder la douane ou ses créanciers, le déséquilibré qui veut voler la caisse de son patron et suit ses victimes à la piste comme un chasseur le gibier, tout cela est déjà bien assez triste. Ce n'est pas suffisant, paraît-il. Il nous faut le jeune homme qui tue sa maîtresse par jalousie, l'homme marié qui se débarrasse de sa femme par fatigue ou par dégoût, la fille publique qui assassine son amant parce qu'il ne veut pas l'épouser. Heureusement, direz-vous, que la justice est là. Hé ! hé ! cela n'est pas aussi sûr que vous croyez. Shortis fait encore ses trois repas par jour, et si Jos. Hébert est toujours couché dans le cimetière de Sherbrooke, la fille Bégin a quitté depuis longtemps la prison.

Evidemment, l'on ne peut condamner les gens que sur des faits certains. Nous l'admettons avec tout le monde. Mais prend-on toutes les précautions nécessaires pour bien établir les faits ? Nous croyons devoir dire non. Le jury s'est laissé attendrir parce que l'avocat de Joséphine Bégin a prétendu que sa cliente était enceinte ; a-t-on prouvé la chose durant le procès ? Pas que nous sachions. De même, parce qu'un homme avant de prendre le train, achète de l'acide prussique, cela prouve-t-il que durant le voyage cet homme a fait prendre le poison à sa femme ? Il nous semble qu'il fallait autre chose. Cette autre chose, c'était l'autopsie. On l'a faite, mais trop tard, elle n'a rien prouvé.

Quand un crime vient d'être commis, rien ne doit être négligé pour trouver le coupable ; l'honneur de la société est en jeu. Il va de soi que les hommes que l'on charge de rechercher l'auteur du crime commis, doivent être d'une énergie peu commune et avoir une habileté spéciale. Car les dangers sont nombreux ; s'il s'agit de trouver un coupable, il ne s'agit pas de condamner un innocent. Il y a aujourd'hui, dans la prison de Montréal, un nommé Napoléon Demers qu'on accuse d'avoir tué sa femme. Il n'y a pas de milieu ; ou cet homme est coupable, ou il ne l'est pas. Eh bien, voyez les résultats